



RESULTAT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 14/09/2023

- 0) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09/06/2023 **APPROUVE**
- 1) Décision modificative n°1 – Budget Primitif – Section fonctionnement **APPROUVE**
- 2) Décision modificative n°2 – Budget Primitif – Section investissement **APPROUVE**
- 3) Création d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise, à temps complet.  
Modification du tableau des effectifs **APPROUVE**
- 4) Subventions aux organismes de droit privé – FC Saultain **APPROUVE**
- 5) Contribution exceptionnelle Hainaut Auto Collection de Saultain **APPROUVE**
- 6) Locations annuelles des salles municipales. Mise en place d'un règlement d'utilisation et fixation du tarif horaire. **APPROUVE**
- 7) Questions diverses **NEANT**

Saultain le 15/09/2023  
Le Maire,

J. SOIGNEUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2023

La secrétaire de séance : Madame Elyse STRAGAPEDE

Ouverture de la séance 18h30

Lecture des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation confiée par le Conseil Municipal depuis le conseil municipal du 09/06/2023

Point à l'ordre du jour n°00 : Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 09/06/2023

**NOMBRE**

- de conseillers en exercice : 19  
- de présents : 18  
- de votants : 19

Le Maire,

Etaient présents : MM. SOIGNEUX J. - PARMENTIER J. - WATTIER D. - SZAFRAN J.M. - BENSALÉM Y. - DUCARME C. - ROVERE E. - CARLIER J. - JACQUOT K. - LORENT A. - MAHIEU C. - DECONINCK N. - DE PETRIS H. - STRAGAPEDE E. - HEBANT M - COLLIEZ D. - - DANHIEZ S. - DOLET B.

Excusé ayant délégué pouvoir : DELABRE J. (pouvoir à J. SOIGNEUX)

Excusés :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal du conseil municipal du 09/06/2023 à l'unanimité**

**DELIBERATION N°2023\_IV\_001 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF – SECTION FONCTIONNEMENT**

Il est proposé à l'Assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) *DEPENSES*

DE DESAFFECTER la somme de 40 000 € au chapitre 011 « Charges à caractère général »  
- Compte 6061 « Fournitures non stockables »  
o Article 60612 « Energie Electricité »

1) *DEPENSES*

D'AFFECTER la somme de 40 000 € au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »,  
- Compte 64 « Charges de personnel »  
o Article 411 Personnel Titulaire 37 000 €  
o Article 6413 Personnel non Titulaire 3 000 €

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Décision de l'Assemblée : Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme,

**DELIBERATION N°2023\_IV\_002 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRIMITIF – SECTION INVESTISSEMENT**

Il est proposé à l'Assemblée :

SECTION D'INVESTISSEMENT

2) *DEPENSES*

DE DESAFFECTER la somme de 20 000 €

OPERATION	DESIGNATION	COMPTE
239	Voirie - Trottoirs	2152

2) *DEPENSES*

D'AFFECTER la somme de 20 000 €

OPERATION	DESIGNATION	COMPTE
279	Matériel de Transport	2182

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Décision de l'Assemblée : Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme,

le Conseil Municipal qui détermine également le règlement d'occupation de ladite salle. Conformément à l'article L.2125-1 du Code de la propriété des personnes publiques, cette occupation est en principe à titre onéreux. Toutefois, la gratuité peut bénéficier aux organismes à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Enfin, il est rappelé que sont maintenus les tarifs votés par délibération n°2022\_VI\_006 du 12/12/2022, relatifs aux locations de la maison des associations et salle des fêtes pour la tenue de réceptions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

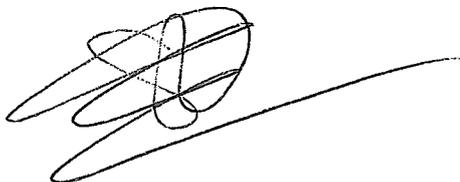
- D'APPROUVER le principe de la mise à disposition à titre onéreux horaire des salles municipales
- D'APPROUVER les conditions d'utilisation et tarif horaire des dites salles telles qu'elles figurent dans la convention en annexe

#### QUESTIONS DIVERSES

NEANT

La Secrétaire de séance,

E. STRAGAPEDE



Le Maire,

J. SOIGNEUX

